

« Comme si on vivait à côté d'une ligne TGV » : des riverains excédés par le bruit d'un méthaniseur ([Ouest-France](#) Augustin FLEPP. Modifié le 04/03/2023 à 06h30)



À Villedieu-la-Blouère, commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges, le site de méthanisation est entré en service le jeudi 2 mars. | PHOTO : OUEST-FRANCE

À Villedieu-la-Blouère, commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges (Maine-et-Loire), la torchère du futur méthaniseur a fonctionné jour et nuit pendant plus d'un mois à cause d'un gaz non conforme pour être injecté. Plusieurs riverains se sont plaints des nuisances sonores générées par cet équipement de sécurité.

Ce vendredi 3 mars au matin, le calme règne dans la campagne blanchie par le froid de Villedieu-la-Blouère, commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges (Maine-et-Loire). Le long de la route départementale 752, la torchère du méthaniseur en cours de travaux ne brûle plus de gaz jour et nuit, comme ce fut le cas pendant plus d'un mois.

Confronté à des problèmes techniques, [le site développé par la société Méthamauges](#) a dû repousser l'injection du biogaz sur le réseau. L'usine de gaz renouvelable devait entrer en service fin janvier 2023.

« C'était comme si on vivait à côté d'une ligne de TGV »

Les premières livraisons ont eu lieu la veille. Mais ces riverains n'ont pas oublié le bruit généré par la torchère, cet équipement de sécurité utilisé pour brûler le gaz non conforme avant la mise en service d'un méthaniseur.

« **C'était comme si on vivait à côté d'une ligne de TGV** », décrit cet homme qui préfère garder l'anonymat. Lui et sa compagne **vivent à moins de 500 m du site**. Le souffle de la torchère les a parfois réveillés en pleine nuit.

« **La nuit du 6 au 7 février, nous n'avons pas dormi. Je leur ai envoyé un SMS [à Méthamauges] en pleine nuit pour leur dire que c'était infernal.** » Entre le 26 janvier et le jeudi 2 mars, la torchère a fonctionné 24 heures/24.

Or, selon le dossier ICPE (Installation classée protection de l'environnement) déposé en 2019 par Méthamauges, elle ne devait tourner que quelques dizaines d'heures dans l'année.

« Il y avait de l'azote dans le gaz »

Anthony Bourget, président de Méthamauges, s'explique : « **Le gaz n'était pas conforme, il y avait de l'azote. Le temps que le gaz se mature, nous sommes obligés de le faire passer en torchère.** » La société, qui regroupe 54 exploitations agricoles, s'est aperçue que cette cheminée produisait plus de bruit que le niveau prévu initialement.

Les agriculteurs ont donc fait appel à un acousticien pour réaliser des relevés chez les riverains, sur le site et en limite de propriété. « **Il est venu mesurer si notre matériel répond aux normes de l'ICPE. Pour la torchère, il a constaté cinq ou six décibels de trop [par rapport au niveau sonore initial de 90,2 dB]. Ce n'est pas énorme mais nous allons faire en sorte qu'il n'y ait plus de nuisances pour ces riverains** », promet Anthony Bourget, à la tête de la ferme des Mimomas, à Montrevault-sur-Èvre.

Dispositif antibruit

Depuis l'injection du biogaz dans le réseau, la torchère ne devrait plus fonctionner autant, hormis en cas de panne. « **Nous attendons le devis de l'acousticien, et il est possible que nous investissions dans du matériel antibruit** », assure Anthony Bourget.

Pas de quoi rassurer ces riverains qui se plaignent depuis 4 ans d'une multitude de nuisances (vibration du chantier, groupe électrogène...). « **Nous ne sommes pas à l'abri que dans trois mois, ils doivent remettre en route la torchère pour un problème de gaz !** »

Pour rappel, la société Méthamauges exploite un autre site de méthanisation à Jallais, fonctionnel depuis octobre 2022. À terme, ces deux unités couvriront 50 % de la consommation de la dorsale biogazière des Mauges

Une association écologique condamne les nuisances

Dans un communiqué, l'association environnementale Bien vivre à Mauges-sur-Loire dénonce les « **nuisances très bruyantes et invivables** » pour les riverains du site. Selon elle, cette unité sert « **tristement d'exemple** » et montre les « **désastres que nous ne cessons d'annoncer sur ce type de projets agro-industriels** ».

Les dispositifs antibruit n'empêcheront pas les « **risques industriels** », poursuit-elle, les agriculteurs étant « **loin de maîtriser les aléas de leur usine à gaz...** »